

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ctique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

78644

Déclaration de Maladie : N° S19-0005693

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02200 Société : V.I.E.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ERRAIS HASSINA Date de naissance : 1925

Adresse : HAY HASSANI Deib El Amal N° 14 - Casablanca

Tél. : 06 63 29 79 55 Total des frais engagés : 123025 Dhs

Cadre réservé au Médecin

**Dr BADAOUI Abdellatif
OPHTHALMOLOGUE**
27, Rue Farhat Hachad - Casablanca
Tél: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71
ophta-badaoui@gmail.com

Date de consultation : 25/05/2021

Nom et prénom du malade : ERRAIS EP KHALOUI AMINA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : H.G. =

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 08/07/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25-05-2021	Q		GRAT.	DR. BADAOUI MOLOKO 0522-265183 ophta-badaoui@

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Mr. Raha Rue Baudassaire</i> <i>AL AHMED CHAFRY</i> <i>PHARMACEUTIQUE</i>	<i>21/10/21</i>	<i>1230,20 DH</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H	
25533412	21433552	
00000000	00000000	
D		C
00000000	00000000	
35533411	11433553	

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR BADAOUI ABDELLATIF

Ophthalmologist specialist in eye surgery, cataract and visual correction with laser for myopia, astigmatism, hypermetropies and presbyopia

Diplomé de la faculté de médecine de Montpellier
Ex-attaché de l'hôpital des quinze-vingt à Paris

الدكتور بداوي عبد اللطيف

الاختصاصي في جراحة العيون المياه البيضاء
وتصحيح البصر بالليزر عن بعد أو عن قرب

خريج كلية مونبولي بفرنسا
ملحق سابق بمستشفى فان - كانز بباريس

Casablanca, le 25/05/2021

Madame ERRAISS EP KOURTOBI Amina

127,00 X 3

4.5

LOT/EXP.:
DR7516
PP3430
02/2023
PPV 127DH00

- XALATAN:
1 goutte, le soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois

10,70 X 3

LOT/EXP.:
DR7516
PP3430
02/2023
PPV 127DH00

- XOLAMOL COLLYRE:
1 goutte, le matin et soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois

147,00 X 3

LOT/EXP.:
DJ8915
DJ3329
12/2022
PPV 127DH00

- THEALOSE COLLYRE:

1 goutte, le matin le midi 16h et soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois

76,10

- CORNEREDEL:

1 goutte, le matin et soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois

1230, 20

Dr. Badaoui Abdellatif
OPHTALMOLOGISTE
27, Rue Ferhat Hachad
Casablanca
Tél: 05 22 26 61 68

Dr. Badaoui Abdellatif
OPHTALMOLOGISTE
27, Rue Ferhat Hachad
Casablanca
Tél: 05 22 26 61 68

Consultations : Tél.: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71 / 0680 21 70 90 - N° 27 Rue Ferhat Hachad
(perpendiculaire Bd. du 11 janvier). Casablanca.

Urgences : Tél.: 0522 20 92 43 / 0522 22 12 96 - Clinique Rachidi, 43 Bd. Rachidi. Casablanca.
E-mail : ophta.badaoui@gmail.com - www.drbadaouibdellatif.com - www.casablancaLaservision.com

Corneregel Gel ophta 10g

ZENITHPHARMA
AMM N° 89/15 DMP/21/NNP
PPV: 76,10 dhs
Vignette L1MA01 / 49809E300/1-M

**زنلامول®
Xolamol®**

Lot: 07 0186
Fab: 07 20
Exp: 07 22
P.P.V : 110 DH 70

**زنلامول®
Xolamol®**

Lot: 07 0186
Fab: 07 20
Exp: 07 22
P.P.V : 110 DH 70

**زنلامول®
Xolamol®**

Lot: 07 0186
Fab: 07 20
Exp: 07 22

P.P.V : 110 DH 70



3 662042 003295
VR2262/C/C - Bouskoura
Distribué au Maroc par :
Laboratoire SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH



3 662042 003295
VR2762/C/OMAR/0919
Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH



3 662042 003295
VR2762/C/OMAR/0919
Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH